

**DE LA COMMUNE DE LEON**  
**SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil  
**19**

Nombre de membres en exercice  
**19**

Nombre de membres ayant  
pris part à la délibération :  
**19**

Date de la Convocation :

Date d'affichage :

**1er février 2023**

Objet de la délibération :

**DEL2023\_008 – Conservatoire des Landes - désignation d'un.e délégué.e titulaire supplémentaire**

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Trente et Un Janvier à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Martine DUVIGNAC à Michel RAFFIN, Catherine COMBARIEU à Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND à Jean MORA, Eric MACQUART à Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE à Isabelle BOUCHES

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : François CORDOBES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes a fait évoluer ses statuts, notamment son article 6 relatif à son Assemblée générale. Ainsi, les communes qui adhèrent pour un effectif inférieur à 50 élèves disposent désormais de 2 délégué.es titulaires et 2 suppléant.es.

Par délibération en date du 21 septembre 2022, le Conseil a désigné Jacques DUCROUX, délégué titulaire et Jean-Paul TRAYE, délégué suppléant pour siéger au Conseil Syndical du Conservatoire des Landes. Il convient désormais de désigner un délégué.e supplémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de la désignation d'un délégué.e titulaire et d'un délégué.e suppléant.e supplémentaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De nommer Mrs **Jacques DUCROUX** et **Jean-Paul TRAYE** délégués titulaires et Mr **Dominique LARTIGAU** et Mme **Martine DUVIGNAC**, délégués suppléants.
- D'abroger et de remplacer la délibération n° 99\_DE-040-214001505-20220921-DEL2022\_062-DE-1-1\_1 du 21 Septembre 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

